



# Politique de développement durable

| 24 février 2026

## INTRODUCTION ET CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique de développement durable (la « **Politique** ») définit les principes et les priorités qui orientent 5N Plus inc. (« **5N+** » ou la « **Société** ») dans ses efforts en matière de développement durable, de même que dans l'intégration des questions environnementale, sociale et de gouvernance (« **ESG** ») au sein de sa stratégie, de ses opérations et de son processus décisionnel, dans le but de créer de la valeur à long terme pour ses parties prenantes.

La Politique s'applique à 5N+ et ses filiales, ce qui comprend tous les employés, les dirigeants, les administrateurs, les mandataires et les consultants de la Société. Les partenaires d'affaires et les fournisseurs de la Société sont aussi tenus de respecter les principes décrits dans la Politique dans le cadre de leurs propres opérations et activités commerciales.

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

5N+ s'engage à exercer ses activités de façon responsable et à poursuivre ses efforts en matière de développement durable en accord avec sa mission, sa vision et ses valeurs, guidée par les principes et les priorités suivantes :

- Maintenir les normes les plus élevées en matière d'éthique des affaires et de conformité au moyen d'une gestion proactive des risques, ainsi que de cadres, de politiques et de processus solides de gouvernance et d'exploitation.
- Limiter les impacts environnementaux de ses opérations en priorisant l'efficacité opérationnelle, l'amélioration continue et la gestion responsable des ressources, en tirant parti de cadres normalisés pour la gestion de l'énergie, de l'eau, des substances, des déchets et de la qualité de l'air.
- Intégrer les principes de l'économie circulaire dans son modèle d'affaires en circuit fermé, en tirant parti de son expertise dans la récupération, le traitement et le surecyclage des ressources dégradées en matériaux de pointe de très grande pureté.
- Favoriser un environnement de travail sécuritaire et respectueux, et une main-d'œuvre résiliente en renforçant continuellement les pratiques liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité, en appuyant le perfectionnement du personnel et en faisant la promotion d'un milieu de travail exempt de discrimination.
- Avoir des retombées positives sur les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et maintenir un dialogue ouvert avec les parties prenantes de ses communautés.
- Adhérer aux pratiques d'achat responsables qui soutiennent l'approvisionnement non conflictuel des minéraux critiques, atténuent les risques liés aux droits de la personne et protègent l'intégrité des chaînes d'approvisionnement.

- Développer et fabriquer des semiconducteurs spécialisés et des matériaux de haute performance qui répondent aux exigences strictes de l'industrie et permettent la production de produits ayant des retombées sociétales positives.
- Promouvoir une culture d'innovation et de développement de produits durables, fondée sur l'avancement continu, l'excellence technologique, la transformation industrielle responsable et les partenariats solides avec la clientèle.

## **POLITIQUES CONNEXES**

- Code de conduite
- Manuel du Système de gestion mondial : environnement, santé, sécurité et gestion des produits
- Déclaration des droits de la personne
- Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement au travail, incluant la discrimination
- Code de conduite des fournisseurs
- Politique de dénonciation

## **RESPONSABILITÉ ET RÉVISION DE LA POLITIQUE**

Le comité de gouvernance et de rémunération du conseil d'administration a la responsabilité ultime de la surveillance des questions liées aux facteurs ESG. Il examine la Politique au moins une fois par an, ou selon ce qu'il juge approprié, et recommande des modifications au conseil d'administration.

Au niveau de la direction, le chef de la direction financière est responsable de l'application de la Politique et de ses pratiques connexes, soutenu par le directeur de l'ESS et de la gestion responsable des produits.

Adoptée par le conseil d'administration le 24 février 2026.